



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
PORTES DE SOLOGNE

Envoyé en préfecture le 26/12/2017
Reçu en préfecture le 26/12/2017
Affiché le 
ID : 045-200005932-20171220-2017_07_130-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 20 décembre 2017

2017-07-130

Date d'affichage : 28/12/17

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

L'An Deux Mille dix-sept, le 20 décembre 2017

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 13 décembre 2017

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysaabeth CATOIRE

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE
MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THÉNAULT, Mme Manuela CHARTIER, M. Jean-Frédéric
OUVRY

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON,
M. Bernard GILBERT

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ, M. Bertrand DAUDIN

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : M. Vincent CALVO à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie
AUGENDRE MENARD, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU à
M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique DESSAGNES à M. Jean-Frédéric OUVRY,

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Désignation de représentants auprès de l'ASAP

Conformément aux statuts de l'association d'aides et soins à domicile (ASAP) créée par fusion absorption, il est
prévu la désignation de représentants de la Communauté de communes.

La désignation des représentants se fait au scrutin secret. Toutefois, le Conseil communautaire peut décider, par un
vote à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Il convient ainsi de désigner des représentants auprès de l'Association ASAP :

- 7 délégués titulaires

**Vote favorable à l'unanimité, pour autoriser le Conseil Communautaire à ne pas avoir recours au
vote à bulletin secret pour procéder aux désignations suivantes :**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DÉSIGNE, en tant que représentants de
l'ASAP les 7 délégués titulaires suivants :**

Ardon : Mme Marylène URBANIAK

Jouy-le-Potier : Mme Nicole BERRUÉ

Ligny-le-Ribault : Mme Patricia SOULIER

Marcilly-en-Villette : Mme Monique GUYOT

Ménestreau-en-Villette : Mme Marie-France PICHARD

Sennely : Mme Martine ORLAND

La Ferté-Saint-Aubin : Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD

Le Président,
Jean-Paul ROCHE